COMMUNE
de
MORLANWELZ

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17
Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 25 NOVEMBRE 2002.-

DOCUMENTATION.-

1.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Sept demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE LA POTREE

Concession temporaire pour 15 ans.

Madame CUOZZO Maria
Rue des Ateliers, 26
7140 MORLANWELZ — C.T.D. — Conc. : 250,00.- €

Concession temporaire pour 50 ans.

Monsieur CARAMANA Calogero
Rue du Polichêne, 13
7140 MORLANWELZ — 2,50 m² — Conc. : 1.000,00.- €

CIMETIERE DE SAINT-ELOI

Concession temporaire pour 15 ans.

Monsieur FROMENTIN Marcel
Rue Marguerite d'York, 2
7130 BINCHE — C.T.S. — Conc. : 250,00.- €

./…

Concessions temporaires pour 50 ans

Monsieur ALAIMO Elio Rue Alexandre-Louis Martin, 34 7141 CARNIERES	2,50 m²	Conc. :	1.000,00.- €
Monsieur SINDACO Candico Rue Saint-Sang, 179 7141 CARNIERES	2,50 m²	Conc. :	1.000,00.- €
Monsieur et Madame DE SCHUYTENEER - GAILLET Rue du Beauregard, 67 7141 CARNIERES	2,50 m²	Conc. :	1.000,00.- €

CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE

Concession temporaire pour 50 ans

Monsieur PACI Arnoldo Rue de la Jonquière, 3 B 7141 MONT-SAINTE-ALDEGONDE	2,50 m²	Conc. :	1.000,00.- €

2.- Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde - Budget 2002 - Modification n° 1 - Avis.-

Le budget de 2002 a été modifié par le Conseil de Fabrique.

Un supplément et des diminutions de dépenses sont inscrites pour équilibrer le budget à 16.879,35.- €.

L'intervention communale est inchangée.

3.- Centre Public d'Aide Sociale - Budget de l'exercice 2002 - Modifications n° 3 ordinaire et extraordinaire - Avis.-

Le Conseil de l'Aide sociale soumet à votre approbation les modifications budgétaires n° 3 des services ordinaire et extraordinaire.

Ces modifications budgétaires peuvent être récapitulées comme suit :

Ordinaire

- Recettes en plus : ..... 174.069,58.- € ;
- Recettes en moins : ..... 58.490,87.- € ;
- Dépenses en plus : ..... 277.968,54.- € ;
- Dépenses en moins : ..... 162.389,83.- € .

L'intervention communale est diminuée de 7.000,00.- € (1.789.968,96.- €).

Extraordinaire

- Dépenses en plus : ..... 24.315,00.- € ;
- Dépenses en moins : ..... 24.315,00.- € .

4.- Budget communal 2002 - Modifications budgétaires n° 4 ordinaire et n° 5 extraordinaire - Décision.-

Nous vous proposons d'adopter les modifications budgétaires n° 4 et n° 5 dont les formules établies par le service des finances est en votre possession.

5.- Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires au programme des travaux pour 2002 après modification budgétaire n° 5.-

Ce tableau est joint à la modification budgétaire.

6.- Escomptes de subsides à contracter auprès de DEXIA Banque S.A. - Examen - Décision.-

Nous vous proposons d'escompter, auprès de DEXIA Banque S.A., les escomptes de subsides suivants ;

- un escompte de 19.789,35.- €, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire ;
- un escompte de 11.391,00.- €, pour l'achat d'un aspirateur à déchets.

---

7. Bilan financier et rapport d'activités de l'A.S.B.L. Maison de la Laïcité de Morlanwelz, de l'année 2001 - Notification.-

La loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions oblige les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 50.000.- francs, accordée par la Commune, à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier de l'A.S.B.L. Maison de la Laïcité de Morlanwelz, pour l'année 2001.

8.- Projet d'accueil extra-scolaire - Utilisation du minibus de 16 places - Accord entre l'Administration communale et l'enseignement libre.-

Par votre délibération en date du 29 avril 2002, vous avez décidé de l'acquisition d'un minibus de 16 places, subsidié par la Région wallonne.

Le 17 septembre 2002, lors d'une réunion à laquelle assistaient Messieurs Jacques FAUCONNIER, Bourgmestre, Jean DUSSAUSSOIS et René CHAPELLE, Directeurs d'école, Marceau MAIRESSE, représentant de l'enseignement libre et Madame Josée INCANNELA, Echevine, un accord est intervenu au sujet de l'utilisation de ce minibus.

Cet accord se trouve dans le dossier du Conseil communal et nous vous invitons à le ratifier.

9.- Achat de matériel de sonorisation pour la salle du Conseil de l'Administration communale de Morlanwelz.-

Nous vous proposons de marquer votre accord pour l'acquisition de matériel de sonorisation nécessaire pour la salle du Conseil communal. CSC. : COM 002/02.

La dépense est estimée à 8.676,27.- € T.V.A. comprise.

Ce matériel consiste à :

- une centrale permettant une extension jusqu'à 70 postes en 2 groupes de 35 ;
- un poste président ;
- x poste(s) délégué(s) ;
- un câble de liaison de minimum 10 mètres ;
- un amplificateur ;
- quatre enceintes ;
- quatre pieds de sol ;
- un set de câblage ;
- une valise de rangement (facultatif) ;
- un enregistreur auto-reverse (facultatif).

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 124/744 CC/51 de l'exercice extraordinaire 2002.

Le marché sera passé par la procédure négociée aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° COM 002/02, établi par le service de la comptabilité.

Les voies et moyens seront constitués par un emprunt.

10.- Achat de tables et de chaises pour l'Administration communale de Morlanwelz.-

Nous vous proposons de marquer votre accord pour l'acquisition de tables pliantes et de chaises pour l'Administration communale de Morlanwelz.
CSC. : COM 003/02.

La dépense est estimée à 11.132,24.- € T.V.A. comprise.

Ce matériel consiste à :

- 16 tables pliantes ;
- 32 chaises avec ou sans accoudoirs.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 104/741 TC/98 de l'exercice extraordinaire 2002.

Le marché sera passé par la procédure négociée, aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° COM 003/02, établi par le service de la comptabilité.

Les voies et moyens seront constitués par un emprunt.

11.- Achat d'instruments de musique pour l'Académie communale de Musique de Morlanwelz.-

Nous vous proposons de marquer votre accord pour l'acquisition d'instruments de musique destinés à l'Académie communale de Musique de Morlanwelz.

La dépense est estimée pour l'ensemble des lots à 2.700,00.- € T.V.A. comprise.

Lot 1

- consoles doubles pour barres à danser ;
- barres de danse.

Lot 2

- un étui 1/2 violon ;
- deux archets violon 1/4 ;
- deux archets violon 1/2 ;
- un archet violon 3/4.

Lot 3

- un violon allemand Mittenwald avec étui + archet ;
- un trombone Yamaha, série 356 à barillet.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 734/744/51 de l'exercice 2002.

Le marché sera passé par la procédure négociée.

Les voies et moyens seront constitués par un emprunt.

12.- Achat de mobilier pour la Bibliothèque communale de Morlanwelz.-

Nous vous proposons de marquer votre accord pour l'acquisition de mobilier destiné à la Bibliothèque communale de Morlanwelz.

La dépense est estimée pour l'ensemble des lots à 2.478,94.- € T.V.A. comprise.

Pour la salle de documentation

- une travée de départ simple face, 6 tablettes ;
- trois tables rectangulaires ;
- une chaise de bureau.

Pour les salles de prêts

- trois travées de départ double face, 6 tablettes ;
- deux éléments de suite double face, 6 tablettes ;
- cinq serre-livres.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 767/744/51 de l'exercice 2002.

Le marché sera passé par la procédure négociée.

Les voies et moyens seront pris sur le boni extraordinaire.

13.- Mise en conformité incendie de l'école communale de la place F. Roosevelt - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation, le projet des travaux de mise en conformité incendie de l'école communale de la place F. Roosevelt, à Morlanwelz, élaboré par Monsieur François DAWANT, Contrôleur des travaux.

Le travail comprend :

1. le placement de 3 portes coupe-feu par entreprise, conformément au cahier spécial des charges n° B. 02.11.
   Estimation de la dépense : 2.473,91.- € ;
2. l'achat de fournitures à mettre en œuvre par les ouvriers communaux.
   Estimation de la dépense : 624,76.- €.

Les marchés seront passés par la procédure négociée.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/724 IR/52 du service extraordinaire de l'exercice 2002.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

14.- Travaux d'égouttage, rue de Vierset, à Morlanwelz (Mont-Sainte-Aldegonde) - Cahier spécial des charges, métré descriptif, devis estimatif et avis de marché - Approbation - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet de travaux d'égouttage à la rue de Vierset, à Morlanwelz (Mont-Sainte-Aldegonde), élaboré par le Service technique des Travaux (cahier spécial des charges n° 06.11.02).

Le devis estimatif s'élève à 61.891,50.- € T.V.A. comprise.

Le marché sera passé par adjudication publique.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 877/735 VI/60 du service extraordinaire de l'exercice 2002.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

15.- Nouvelle voirie de la rue Rose - Echange de terrains - Décision.-

Par votre délibération du 8 décembre 1994, vous avez décidé d'acquérir des terrains appartenant aux consorts MALENGRET afin d'y aménager une nouvelle route d'accès à la rue Rose.

Il est apparu après les travaux de voirie, que l'emprise disponible était insuffisante.

Un nouveau plan de mesurage a donc été établi pour l'acquisition des terrains supplémentaires indispensables et la rétrocession d'un morceau de terrain non utilisé.

Le coût de cet échange de terrains s'élève à 10.400,00.- €.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à la modification budgétaire soumise à votre approbation en séance de ce jour.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur cette opération immobilière et de confier la signature de l'acte authentique au Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi.

16.- Aliénation de quatre parcelles de terrain communal indivis à Monsieur LAROTONDA Giuseppe - Décision corrélative.-

Il s'agit de biens (fonds bâtis pour partie et de jardins pour le surplus) appartenant en indivision à notre Commune (ex. Mont-Sainte-Aldegonde) et à la Ville de Binche (ex. Leval-Trahegnies) situés rue d'Anderlues à Leval-Trahegnies, connus au cadastre sous la section B numéros 734^{p}, 734^{t}, 734^{r} et 734^{s} (pie), pour une contenance totale de 4 a 42 ca 87 dma.

Le Conseil communal est appelé à prendre une délibération reprenant la même décision que la Ville de Binche, c'est-à-dire de marquer son accord sur la vente desdits biens en faveur de Monsieur LAROTONDA Giuseppe, domicilié rue Ernest Solvay, 168, à Morlanwelz (Carnières), pour le prix de 1.908,78.- €.

La Commune de Morlanwelz touchera la moitié du produit de la vente, à savoir, la somme de 954,39.- €.

Suite à la décision de report du point lors de la séance du 30 septembre 2002, la Ville de Binche nous a fait parvenir le rapport d'estimation de Monsieur le Receveur de l'Enregistrement à Binche ainsi qu'un jeu de photos illustrant les biens concernés.

17.- Réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules dans diverses rues - Décision.-

Dans l'intérêt général de la circulation et de la sécurité routières, nous vous proposons de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules en divers endroits de l'entité, conformément au projet d'arrêté complémentaire ci-après :

Article 1er.-

Dans la rue Saint-Sang, le stationnement est interdit :
- du côté pair, du n° 30 au n° 18 inclus ;
- du côté impair, sur une distance de 1,50 m à l'opposé du n° 20.

Ces mesures seront matérialisées par le tracé de lignes jaunes discontinues.

Article 2.-

Un emplacement de stationnement pour handicapés est réservé aux endroits ci après :
a) sur la place Max Buset sur l'accotement en saillie, du côté pair, à hauteur du n° 22 ;
b) dans la rue Royale, sur l'accotement en saillie, du côté impair, à hauteur du n° 21 ;
c) dans la rue de la Fraternité, du côté impair, entre les numéros 21 et 23 ;
d) dans la rue de la Croix-Rouge, du côté impair, le long du n° 21 (opposé au n° 14) ;
e) dans la rue Edmond Peny, à hauteur du n° 34.

Ces mesures seront matérialisées par le placement de signaux E9a, avec pictogramme handicapé et flèche montante "6M".